

RS P

Registre Sanitaire de Préseau Accueil de Loisirs Eté 2020



SOMMAIRE

Page 3	- Contexte
Page 4 à 5	- Protocole d'accueil de l'Accueil de Loisirs de Préseau
Page 6 à 7	- Protocole de nettoyage des locaux
Page 8	- ANNEXE 1 Fiche réflexe restauration collective
Page 9 à 10	- ANNEXE 2 Fiche réflexe procédure de gestion d'un cas suspect
Page 11 à 14	- ANNEXE 3 Formation et sensibilisation aux gestes et mesures barrières
Page 15	- ANNEXE 4 Fiche d'intervention Agent d'entretien
Page 16	- ANNEXE 5 Fiches produits d'entretien et de désinfection
Page 17 à 18	- ANNEXE 6 Numéros utiles

Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. L'Etat a pris en conséquence des mesures afin de limiter les contacts et les déplacements.

Le présent registre est, au niveau local, un point d'appui essentiel pour permettre la mise en œuvre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Il présente dans le détail les conditions et les modalités d'accueil et de prise en charge des enfants de 3 à 6 ans (non révolus) sur :

- Accueil périscolaire (tous les jours de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h00)
- Accueil de Loisirs (Tous les jours de 9h à 17h

En ANNEXES, vous trouverez des fiches réflexes (restauration , accueil des enfants, gestion d'un cas suspect, nettoyage) qui doivent servir de guides aux encadrants, mais aussi aux parents.

Il repose sur les préconisations et les consignes des autorités sanitaires du pays ; il est animé par cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des jeunes
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels
- L'information, la communication et la formation.

Il vise à assurer le bien être et la protection optimisée des enfants, et des encadrants.

Afin que les différents accueils soit une réussite, l'implication doit être sincère et collective.

Vœux dévoués de santé
Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Maire de Préseau.

Protocole d'accueil des enfants

Par les encadrants

Préambule

Le présent protocole prévoit les modalités organisationnelles d'accueil des enfants.

Nos choix ont été motivés par différents points :

Une **rentrée progressive des enfants** afin d'éprouver le nouveau processus d'accueil des enfants dans des conditions inhabituelles pour eux et pour les adultes.

Des **groupes d'enfants réduits** par salles (10 enfants (moins de 6 ans) maximum par salle) afin d'assurer la distanciation sociale.

12 enfants (de 6 à 17 ans) maximum par salle

1 - Occupation des salles et aménagement

L'école maternelle dispose de
2 salles de classes, 1 dortoir, 1 salle de motricité, 1 bloc sanitaire,

Les salles seront aménagées

- De portes manteaux avec casiers pour y ranger les chaussures des enfants

L'accueil des enfants:

Dès l'entrée dans le bâtiment, l'enfant sera accueilli par un animateur (vêtu d'un masque et de sur-chaussure).

L'enfant sera invité à se déchausser, retirer son manteau et mettre une paire de chausson. Le tout sera rangé dans son casier.

L'enfant ira dans les sanitaires, afin d'aller se laver les mains.

Par la suite, il regagnera sa salle

Avant et après chaque manipulation de jeux, l'enfant ira se laver les mains.

Tous les jeux et espaces seront désinfectés avant et après le passage des enfants.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les bâtiments.

Pendant les Accueils de Loisirs:

Les 4 salles seront occupées et pourront accueillir 10 enfants par salles.

Les règles de distanciation ne sont pas obligatoires dans 1 même groupe.

Les jeux extérieurs (toboggan et maisonnette) pourront être utilisés.

Une désinfection sera faite avant et après utilisation.

Durant les grandes activités, 2 groupes pourront jouer ensemble et uniquement en extérieur.

Les règles de distanciation et gestes barrières devront être appliqués.

Le matériel mis à disposition des équipes sera désinfecté avant et après utilisation.

Il sera interdit d'échanger du matériel entre les groupes.

L'école primaire dispose de

6 salles de classe,

12 enfants maximum de 6 à 13 ans et 1 encadrant

Les règles de distanciation ne sont pas obligatoires dans 1 même groupe.

Durant les grandes activités, 2 groupes pourront jouer ensemble et uniquement en extérieur.
Les règles de distanciation et gestes barrières devront être appliqués.

La petite salle de la salle des fêtes

Cette salle accueillera 12 jeunes de 11 à 17 ans et 1 encadrant

Les règles de distanciation n'est pas obligatoire dans 1 même groupe.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans.

Votre enfant ira se laver les mains avant de pénétrer dans sa salle.

Même procédure en partant

2 - L'Accueil des enfants et des parents

Les enfants et parents devront entrer dans le cœur de Bourg en passant par le **porche de l'étrier (anciennement le magasin TROC BIKE).**

Un parking est à votre disposition (Roulez au pas!!)

La sortie se fait par le même chemin.

Devant la salle des fêtes sera dressé un chapiteau, 2 animateurs vous accueillerons:

- Une prise de température sera effectuée sur votre enfant (thermomètre laser, donc sans contact).
- Cette température ne doit pas dépasser 38°C
- Si la température dépasse les 38°C, votre enfant ne pourra pas être admis sur la structure.
- Pour sa réintégration dans la structure, il vous faudra présenter un certificat médical.

Nous demandons aux familles de déposer son enfant soit

- Devant la grille verte pour les 6 à 13 ans.
- Dans la cour maternelle pour les moins de 6 ans
- Devant la salle des fêtes pour les 11 à 17 ans.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter les regroupements et le brassage de niveaux.

3 - Les transports en cars

Les transports en cars sont autorisés par les sociétés . Toutefois il faudra respecter les règles suivantes:

- Port du masque obligatoire pour TOUS. 2 Masques en tissus sont offert par la Municipalité
- Désinfection des mains avant de monter dans l'autocar.

La société de transport s'engage à désinfecter le car avant le départ et avant le retour.

4– Les activités

Pour des raisons sanitaires et d'organisation, il n'y aura pas de camping pour tous les groupes.

Pour le groupe des 11/17 ans des sorties seront prévues du 06 au 17 Juillet, les lundis et mercredis.

Les plannings sont en cours de réalisation, ils seront disponibles prochainement

Les sorties dans les parcs sont maintenus.

Vendredi 10/07 : La Mer de sable

Vendredi 17/07: Parc Saint Paul

Vendredi 24/07: Bagatelle

Vendredi 31/07: Astérix

La parc Pairi Daiza a été annulé faute de places.

Tous les parcs ont décidé de réduire les capacités d'accueils.

5000 personnes par parc.

Port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans, ainsi que les encadrants.

Désinfection des mains avant et après chaque jeux

Dispositif de désinfection dans les parcs et les sanitaires.

La Fête du Centre ne pourra pas accueillir de parents cette année. Les rassemblements sont interdits.

Toutefois, votre recevrez sur un support, la vidéo de cet évènement.

Protocole sanitaire de nettoyage

1-Le personnel est tenu de respecter les gestes barrières et les mesures de protection sanitaires :

- Garder la distanciation sociale
- Se laver régulièrement les mains
- Ne pas se toucher le visage

2-Le personnel est tenu de porter les protections individuelles mises à sa disposition

- Masques (à changer toutes les 4 heures)
- Gants
- Blouses ou combinaisons (à usage unique)
- Sur-chaussures

3-Le personnel est tenu de respecter les protections collectives et proscrire le prêt ou l'échange d'EPI.

4-Le personnel doit nettoyer les installations suivant la procédure suivante :

- aérer les installations
- nettoyer de façon approfondie
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des surfaces de travail, tables et chaises
 - désinfection des points de contact : fermeture éclair des tentes
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)
- Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques

5- Le personnel doit assurer une vigilance particulière concernant les sanitaires :

- Aérer les sanitaires
- Suivre le même protocole de nettoyage que pour les salles :
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des points de contact : poignées des portes, robinets, lavabos, chasse d'eau,
 - - Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques, savon, essuie-tout
 -
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)

Conduite à tenir face aux parents

- Application des gestes barrières.
- Respecter la distance d'un mètre minimum préconisée pour l'accueil.
- Mettre en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrière.

Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19 Si toux ou fièvre d'un agent : retour au domicile.

Si toux ou fièvre d'un enfant :

- Isoler l'enfant qui présente des symptômes de Covid-19 et prendre sa température.
- Appeler les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant.

Dans l'attente :

- Isoler l'enfant. Lui faire porter un masque FFP2.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU Centre 15.
- Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel. Rechercher les contacts étroits avec les agents ou enfants malades et aviser selon les recommandations de l'ARS.

La municipalité se réserve le droit de fermé sans préavis la structure en cas de Covid.

ANNEXE 1

FICHE REFLEXE RESTAURATION

!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Missions concernées :

- Réception des marchandises.
- Production des repas.
- Service aux convives et aux enfants.

Préconisations générales de sécurité

- Appliquer les gestes barrières relatives au Covid-19.
- Ne pas se toucher le visage
- Se laver les mains, avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro alcoolique virucide (EN 14476).
- Veiller à garder la distanciation sociale de 1m a minima entre les agents.
- Porter les vêtements de travail habituels répondant aux bonnes pratiques d'hygiène liées au métier avec entretien quotidien (charlotte, blouse).
- Porter les équipements spécifiques pour la prévention Covid-19 (sur-chaussures, gants, masques, visières de protection).
- Proscrire le prêt d'EPI entre les agents. Les EPI sont strictement individuels et personnels. Ils ne peuvent en aucun cas être partagés entre plusieurs agents. C'est le cas par exemple pour l'utilisation des masques à cartouche pour l'entretien des fours.
- Renforcer le plan de nettoyage/désinfection (périodicité et suivi), des surfaces de travail, des locaux sociaux, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, plus généralement de tout objet et surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectifs (casserolles, bacs gastro, etc.) .
- Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun ».
- Mettre en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique virucide (EN 14476), lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle....
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres.
- Limiter le nombre d'opérateurs par poste de travail.
- Limiter le nombre de rotations sur les différents postes.

ANNEXE 2

FICHE REFLEXE PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf ANNEXE du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Sources : *PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISSEMENTS « MATERNELLES ET ELEMENTAIRES »* - VERSION PROJET Page 60 / 63

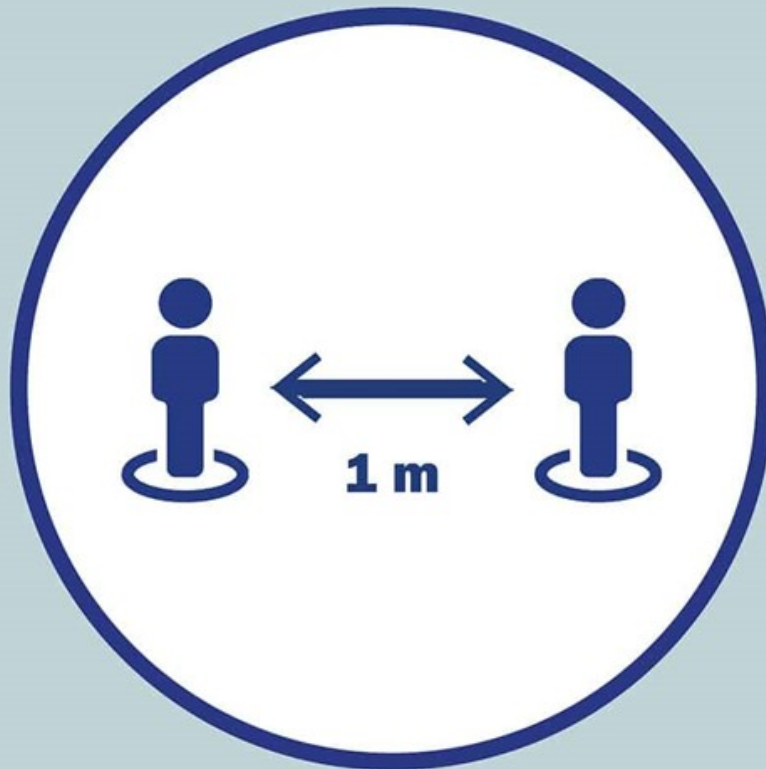
Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

ANNEXE 3 FORMATION ET SENSIBILISATION AUX GESTES ET MESURES BARRIERES

COVID-19

**POUR VOUS PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES**



**GARDEZ
VOS DISTANCES**

Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

Les 2 gestes simples pour se laver les mains **efficacement**



Se laver les mains avec de
l'eau et du savon



Pendant 30 secondes

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



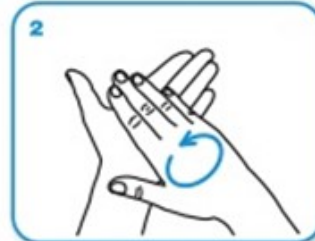
Durée de la procédure : 40-60 secondes



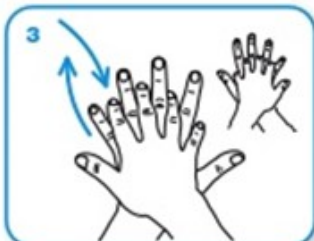
0
Mouiller les mains abondamment



1
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



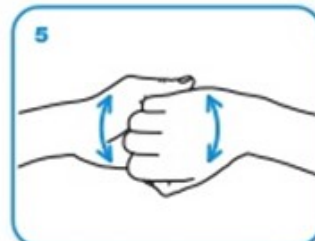
2
Paume contre paume par mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



4
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



5
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



6
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



7
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



8
Rincer les mains à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Design: www.denisguy.com/oms

Comment bien porter le masque ?

i Où le trouver ?

En pharmacie, dans des boutiques de matériel médical ou sur internet.



1 Se laver avec de l'eau et du savon



2 Prendre le masque, bord rigide vers le haut s'il y en a un



3 Placer le masque sur le visage puis l'attacher



4 Mouler le haut du masque sur la racine du nez



5 Abaissez le masque sous le menton

Après utilisation, jetez le masque à la poubelle

ANNEXE 4

Fiche d'intervention Agent

!!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

PROTOCOLE SANITAIRE DE NETTOYAGE / FICHE D'INTERVENTION				
SALLE	DATE	HEURE	OBSERVATIONS	SIGNATURE

ANNEXE 5

Produits d'entretien et de désinfection

- Mousse hydro-alcoolique bactéricide (EN 1276—13727—1500—12791) et virucide (EN 14 476)
- Savon mousse lavante sans colorant (certifié ECO label européen)
- Lingettes antiseptiques
- Nettoyant désinfectant multi-surfaces bactéricide (EN 1040—13727—13697—14561) et virucide (EN 14 476)
- Maxi détergeant bactéricide (EN 1040—276) et virucide (EN 14 476)

Matériels de protection

- Gants pro vinyle
- Surchaussures / Charlottes / Blouses / Combinaisons jetables
- Masques FFP2 (en cas de suspicion)
- Masques norme AFNOR
- Visières de protection
- Masques homologués DGA
- Thermomètres infrarouge

ANNEXE 6

Numéros utiles

Liste des contacts : Autorités et services		
Qualité - Services	Adresse	Téléphone
Préfecture de Région	2 rue Jacquemars Giélée 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Préfecture du Nord	12 rue Jean Sans Peur 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Sous-préfecture de Valenciennes	6 Av. des Dentellières BP 469 59 322 VALENCIENNES CEDEX	06 13 86 87 76
Gendarmerie de Valenciennes		03 27 22 55 00 17
Sapeurs-pompiers		18
SAMU		15
Hôpital de Valenciennes	Avenue Desandrouin 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 14 33 33
Centre anti-poisons	5 Avenue Oscar Lambert 59 000 LILLE	0 800 25 59 80
Caisse d'Allocations Familiales	29 Place de la République BP 4 59312 VALENCIENNES CEDEX 9	0 810 25 59 80
Caisse Primaire Assurance Maladie du Hainaut	63 rue du Rempart BP 60499 59 321 VALENCIENNES CEDEX	36 46
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	44 rue de Tournai 59 019 LILLE	03 20 40 54 54
Agence Régionale de Santé (ARS)	556 avenue Willy Brandt 59 777 LILLE	03 62 72 77 00
Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM)	10 Boulevard Carpaux BP 60453 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 22 79 00
Unité Territoriale Direction De La Voirie Départementale	4 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 24 20
Unité Territoriale Direction Opérationnelle Travaux	8 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 22 80

Professions médicales et paramédicales			
Nom	adresse	Téléphone	Domaine de compétence
Dr KALECINSKI	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 80 83	Médecin Généraliste
Dr RUELLE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 34 30 07	Médecin Généraliste
Dr ZAMBONI	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 27 61 56	Médecin Généraliste
Mme CROENNE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 20 19 63 06 87 55 81 95	Infirmière
Mme DELFORGE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
Mme CARLIER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
M.LEMAIRE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 83 85	Kinésithérapeute
Mme LERAY	Pôle Santé - Place de la Libération	06 63 54 54 43	Kinésithérapeute
Mme DEVAUX	Pôle Santé - Place de la Libération	06 70 48 74 16	Orthophoniste
Mme DELEMER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 36 41 07	Podologue
M. DHINAUT	Pôle Santé - Place de la Libération	06 60 75 28 79	Ostéopathe
Mme VASSEUR	Pôle Santé - Place de la Libération		Diététicienne
M. RAMOU	16 rue EVARISTE BOUSSEMART	03 27 25 81 22	Pharmacien

Urgences

SAMU - 15
Sapeur pompier - 18
Gendarmerie - 17
Numéro d'urgence à partir d'un portable - 112

Services publics

Standard mairie - 03 27 25 81 28
Sous préfecture - 03 27 14 59 59

